

Année 2025-2026



Livret d'information



Ecole St Antoine
2 route de St Aignan - 53350 BALLOTS

 **02-43-06-52-29**

@ ballots.ecole.stantoine@ddec53.fr

blog : <http://ecolestantoine-ballots.fr/>

Le mot du Directeur

Nous arrivons bientôt au terme de cette année scolaire et à la fin de notre projet : « La nature mène la danse ».

Le temps est presque arrivé pour vos enfants de prendre un peu de repos afin d'être prêts en septembre pour de nouveaux rendez-vous pédagogiques et éducatifs.

Que toute la communauté éducative (élèves, parents, enseignantes, personnels, membres des bureaux OGEC et APEL, bénévoles) soit sincèrement remerciée pour son dynamisme, son investissement, sa disponibilité et sa bonne volonté.

Un nouveau projet intitulé « **Regarder pour s'émerveiller** » ponctuera l'année scolaire prochaine.

Dans cette enveloppe de rentrée, je vous ai remis le dossier administratif de l'année dernière. Si vous devez effectuer des modifications, faites-les en rouge.

Vous devrez rapporter à l'école ce dossier administratif, le contrat de scolarisation ainsi que la feuille de facturation. Ces documents peuvent être rapportés à l'école jusqu'au 12 juillet ou après le 22 août ; le dernier délai étant le jour de la rentrée.

Les autres documents (ce feuillet, les dates à retenir) sont à conserver chez vous.

En attendant la reprise qui aura lieu le **lundi 1 septembre 2025**, nous vous souhaitons un bel été.

Bien à vous, Cordialement,
L'équipe éducative

Le chef d'établissement,
Eric Guillet

2025 – 2026



Regarder
pour s'émerveiller!

L'équipe éducative

Sites	Classes	Enseignants	ASEM et Personnel de service
Ecole Saint Antoine	TPS-PS-MS-GS	MME LE ROUX Alexandra	Mme FOURNIER Nelly
	CP-CE1-CE2	Mme ANDROUIN Agathe	AESH : Mme MAUGENDRE Léonne
	CM1-CM2	Mme HOUDAYER Mélanie	Mme PAILLARD Christine
Poste d'Aide Spécialisée	Poste d'aide A.S.H : Mme DROYAUX Hélène		
Direction	M. GUILLET Eric		
Déléguée du site	Mme HOUDAYER Mélanie		

Poste d'aide spécialisée

L'aide spécialisée s'adresse aux élèves à besoins particuliers.

Mme Hélène DROYAUX, enseignante spécialisée qui intervient dans l'école, est chargée des aides à dominante pédagogique. Elle participe à l'analyse des situations qui questionnent, travaille en collaboration avec les enseignants des classes, avec les parents, la psychologue de la DEC, et d'éventuels partenaires extérieurs (orthophonistes, psychomotriciens...). Elle propose, sur temps scolaire, des séances d'aide aux apprentissages. Dans tous les cas, les parents sont associés au projet d'aide.

Les cycles d'apprentissages

- **Le cycle 1** regroupe toute la maternelle (Petite Section, Moyenne Section, Grande Section).
- **Le cycle 2** : du CP au CE2 inclus : cycle des apprentissages fondamentaux.
- **Le cycle 3** : du CM1 à la sixième inclus : cycle de consolidation.

Les A.P.C (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les A.P.C seront définis à chaque période selon les besoins deux soirs soir de **16h45 à 17h45** à partir du CP en fonction des besoins. Des ateliers à thèmes pourront également être organisés au cours de l'année en fonction des projets.

Rencontres avec les enseignants, le directeur.

Les parents sont invités à signaler aux enseignants tout problème de santé ou familial susceptible d'influer sur le comportement de l'enfant.

Une ou deux rencontres individuelles parents/enfants/enseignants vous seront proposées au cours de l'année scolaire. Toutefois, il est toujours possible de rencontrer les enseignants en prenant rendez-vous.

DIRECTION : En cas d'urgence, si l'école ne répond pas vous pouvez contacter le chef d'établissement directement au :06 78 68 10 86.

Accueil ; Portail

Les horaires de classe

* maternelle et primaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h55 – 12h05
13h35 – 16h40

Accueil

A partir de 8h45 dans chaque classe.

Présence de M. GUILLET

- le lundi de 15h15 à 16h45
- le mardi de 12h à 14h15
- le jeudi de 8h à 10h
- le vendredi de 10h à 12h

* Transport scolaire.

Les enfants arrivant par le car le matin avant l'ouverture du portail sont pris en charge par un adulte sur la cour.

* Portail.

Pour des raisons de sécurité, le portail d'entrée de l'école sera fermé pendant le temps scolaire.

Horaire d'ouverture du portail :

Le matin de 8h45 à 8h55, le midi de 12h05 à 12h15 (après les enfants sont conduits à la cantine), l'après-midi de 13h25 à 13h35 et le soir de 16h40 à 16h50 (les enfants sont emmenés en garderie à partir de 16h50)

Pour ne pas perturber le fonctionnement de la classe et pour permettre à l'enfant de bien vivre l'accueil (rites, comptines...), merci de respecter ces horaires, matin, midi et soir.

Pour tout retard ou autre, vous devrez signaler votre présence par l'interphone se trouvant sur la place de la pharmacie.

* Garderie périscolaire.

La garderie municipale fonctionne de 7h15 à 9h le matin et de 16h40 à 19h le soir. Elle se situe à l'espace RECREAMÔM. En cas de besoin contacter la mairie au 02-43-06-52-08

Les enfants qui ne prennent pas le car et arrivant avant 8h 45 devront donc se rendre à la garderie (prévoir, l'inscription sur le portail famille en début d'année).

Majoration de 20% en cas de non-inscription sur le portail familles
Pénalité d'une heure appliquée si l'enfant a été inscrit mais n'est pas présent

* Cantine.

Les élèves de l'école déjeunent au restaurant scolaire qui se situe dans l'EHPAD de Ballots.

L'inscription est obligatoire pour la garderie et la cantine sur le portail famille :
<https://portail.paysdecraon.fr/>

Majoration de 20% en cas de non-inscription sur le portail familles.

Participation à la vie de l'école.

L'école St Antoine a besoin de vous parents pour que cette école puisse prospérer dans des locaux accueillants et attirants !

2 associations sont présentes au sein de l'établissement :

- L'O.G.E.C (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) qui s'occupe de la gestion financière de l'école, de la planification des travaux.
- L'A.P.E.L (Association des Parents de l'Enseignement Libre) qui organise des manifestations afin de récolter des fonds pour diminuer le coût des sorties, voyages scolaires des élèves, pour remplacer le matériel des classes ...

-

Ces 2 associations ne peuvent pas exister sans vous et sans votre aide (aussi minime soit-elle !)

Si vous souhaitez vous investir ou simplement découvrir ces associations, je vous invite à contacter :

- Mme LEMOINE Laëtitia présidente O.G.E.C au 06-81-42-09-33
- M. SABIN Sylvain président A.P.E.L au 06-11-69-59-35

Rétributions scolaires.

L'O.G.E.C propose 2 modalités de paiement :

- Par prélèvement mensualisé ou annualisé.
- Par chèque : ce mode de règlement doit rester exceptionnel. Libellé à l'ordre de l'O.G.E.C

Vous trouverez dans le dossier administratif le document à compléter et à nous rapporter.

Montant des rétributions.

Le coût de la scolarité pour l'année 2024/2025 s'élève à 230 € par enfant et par an répartis ainsi :

- Cotisations O.G.E.C et U.D.O.G.E.C (cotisation départementale) : 50 €
- Frais généraux (frais de fonctionnement) : 155 € - Fournitures scolaires : 20 €
- Assurance scolaire : 5 €

Le prix de la scolarité sera donc de **230 € par an** pour tout élève scolarisé à l'école, soit un coût de **23 € par mois**.

Les prélèvements débuteront en octobre 2024 jusqu'en juillet 2025.

***Nous vous rappelons qu'en cas de difficultés financières, il est important de contacter
Mme LEMOINE Laëtitia (présidente O.G.E.C) au 06-81-42-09-33 ou
M. GUILLET Eric (chef d'établissement) au 06-78-68-10-86***

Animation du projet pastoral.

Lorsque vous inscrivez vos enfants dans notre école privée catholique sous contrat d'association vous en acceptez l'organisation et la spécificité. Elle est organisée sur 25 heures par semaine en élémentaire pour permettre aux élèves de vivre 1 heure spécifique en lien avec notre projet éducatif chrétien diocésain. Cette heure valorise notre culture chrétienne et plus largement la culture religieuse.

Sur cette heure, il est **proposé** aux élève, de participer à des temps de catéchèse (temps de prière, préparation à la première communion, découverte des évangiles), en petits groupes, pour respecter chacun dans ses choix, dans la classe, avec l'enseignant ou bien en dehors de la classe, en petit groupe avec des catéchistes de la paroisse.



Numéros de téléphone.

Ecole	02-43-06-52-29
Garderie restauration scolaire	02-43-06-52-08
Portable directeur	06-78-68-10-86

Dates à retenir.

Réunions des classes :

- PS-MS-GS (Alexandra) :
- CP – CE1 - CE2 (Agathe)
- CM1 – CM2 (Mélanie)

Dates importantes :

Messe de rentrée : Dimanche 14 septembre à 10h30 église St Nicolas de CRAON

Journée pédagogique : Lundi 10 novembre 2025

Portes-ouvertes école : Samedi 21 mars 2026

Fête des écoles : Dimanche 21 juin 2026

Calendrier scolaire :

(Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués)

Vacances de la Toussaint	Du vendredi 17 Octobre au lundi 3 Novembre 2025.
Vacances de Noël	Du vendredi 19 Décembre au Lundi 5 Janvier 2026.
Vacances d'hiver	Du vendredi 13 Février au lundi 2 Mars 2026
Vacances de Printemps	Du vendredi 10 Avril au lundi 27 Avril 2026
Pont de l'Ascension	Du mardi 12 Mai au lundi 18 Mai 2026
Vacances d'été	Le vendredi 03 Juillet 2026



Thème de l'année 2024-2025



Fabrication des crêpes pour Mardi-gras



Journée sportive avec les écoles du secteur



Mardi gras 2025

Vie à l'école

Anniversaire : cuisine du mois.

Nous confectionnons le gâteau des anniversaires du mois. Les élèves apportent les ingrédients et cuisinent.

Matériel.

Pour faciliter la vie scolaire de votre enfant, nous demandons,

- De ne pas porter d'objet de valeur pouvant être perdus. (Chaînette, boucles d'oreilles...)
 - Les jouets de la maison (poupées, Playmobils, toupies, voitures..) ne doivent pas venir à l'école. Seules les cordes à sauter, élastiques et billes sont les bienvenus)
 - **Les téléphones portables, montres connectées et jeux électroniques sont interdits**
- L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

Tenue vestimentaire.

Les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue convenable, avec des vêtements sobres, décents (pas trop court et tée-shirt) et pratiques pour des jeux d'enfants dans une cour de récréation.

Par mesure de sécurité, les talons, les semelles hautes, les tonges et les sabots ne sont pas autorisés.

Tous les vêtements et objets susceptibles d'être égarés ou échangés doivent être marqués du nom de l'enfant.

Lien école-famille.

Dans un souci de respect de l'environnement et d'économie de papier, nous vous ferons passer des informations par voie numérique.

Une adresse valide devra nous être transmise et régulièrement consultée.

Si nous devons vous faire parvenir des informations ne pouvant être transmises par mail, nous les notifierons dans un cahier qu'il vous faudra dater et signer.

Les Absences.

Toute absence, hors maladie ou rendez-vous est déconseillée. En cas d'absence des enfants, prévenir l'école soit par :

- Téléphone au 02-43-06-52-29
- Mail ballots.ecole.stantoine@dddec53.fr
- Un mot donné quelques jours à l'avance lorsque l'absence est prévue.

Pour toute absence, bien vouloir prévenir avant 9h00.

C'est à vous de prévenir la garderie péri-scolaire et la cantine.

A partir de 9h00, si nous n'avons pas de nouvelles, nous nous permettrons de vous appeler.

Malades / Médicaments / Dispense de Sport.

- Il est important que les enfants malades soient totalement rétablis au moment de leur retour à l'école. Les enfants fiévreux (au-dessus de 38°) ne seront pas acceptés à l'école. Dans le cas où ils seraient présents, nous vous préviendrons, vous ou une personne autorisée, afin que vous veniez le chercher dès que possible.

- Nous ne pouvons donner aucun traitement (sirop, homéopathie...) pour des maladies courantes, même avec une ordonnance médicale.

- Merci de nous fournir un certificat médical lorsque votre enfant est dispensé de sport.

P.A.I (protocole d'accueil individualisé) :

Si votre enfant présente une pathologie et doit prendre des médicaments sur le temps scolaire merci de contacter le médecin scolaire au 02 53 94 52 65 afin d'établir le P.A.I.

Poux.

Véritable fléau dont beaucoup de familles se plaignent. Vérifier régulièrement la tête de vos enfants, et s'ils sont porteurs de lentes, traitez immédiatement la tête de votre enfant mais également celle des frère(s) et sœur(s) ainsi que la literie et les vêtements.

Ce règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'école et, ainsi de favoriser son projet éducatif dans un climat de confiance et de travail.

Les Horaires.

Les horaires de l'école :

- Classe : 08h55 – 12h05 et 13h35 – 16h40
- Ouverture du portail : matin à 8h45 et après-midi à 13h25

Les horaires de garderie :

- Matin : de 7h15 à 9h.
- Soir : de 16h45 à 19h.

Pour des raisons de sécurité, le portail d'entrée des écoles sera fermé pendant le temps scolaire. Merci d'utiliser l'interphone qui se situe sur la place de la pharmacie.

Le matin *

Les élèves se rendent directement dans leur classe.

Les élèves utilisant les transports scolaires seront pris en charge sur la cour de récréation par une enseignante.

Les élèves qui utilisent la garderie peuvent arriver à partir de 07h15 le matin. L'inscription se fait sur le portail famille. <https://portail.paysdecreaon.fr/>

Le midi *

Les enfants qui déjeunent à la cantine partent à l'EHPAD de Ballots. Pour les autres enfants vous pouvez les récupérer à 12h.

Au retour de la cantine les enfants de PS et MS sont emmenés à la sieste ou surveillés par le personnel municipal.

Le portail de l'école ouvre à 13h20. Pour la cantine pensez à l'inscription sur le portail famille. <https://portail.paysdecreaon.fr/>

Le soir *

Les enfants sont à reprendre directement à l'école devant la classe à 16h35.

Les élèves peuvent sortir seuls si cela a été notifié par les parents en début d'année scolaire.

Pour les cars, les élèves sont pris en charge par une enseignante entre 16h30 et 17h.

Les élèves sont conduits à la garderie à partir de 16h45, et peuvent y rester jusqu'à 19h00.

L'inscription se fait sur le portail famille. <https://portail.paysdecreaon.fr/>

blog : <http://ecolestantoine-ballots.fr/>

ballots.ecole.stantoine@dddec53.fr

02-43-06-52-29

Ecole St Antoine
2 route de St Aignan - 53350 BALLOTS



Règlement intérieur



L'ÉCOLE ST ANTOINE
FAIT SON TOUR !



Année 2025-2026